



Commission vie associative

Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2015

C29-2015-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel JARNIGON, adjoint

M. Georges-Yves GUILLOT, conseiller municipal délégué à la vie associative

Mme Madeleine JOUANDET, conseillère municipale

Mme Véronique LE BOURJOIS, conseillère municipale

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE

Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, directeur général des services

Mme Christelle BRIZOUAL, responsable de la Maison de la Solidarité et des Associations

1/Classification de 3 associations

Les 3 associations concernées sont les 2 clubs de retraités et l'association France Bénévolat. Plusieurs solutions sont évoquées notamment la création d'un nouveau thème : « divers » qui permettrait de classer ce type d'association. Cette solution ne fait pas l'unanimité de la commission qui pense qu'elles doivent être classées dans le thème social : à voir avec l'élue en charge de l'action sociale. Entre autres conséquences, l'attribution des subventions incomberait alors au CCAS.

2/Date et lieu pour l'organisation du forum des associations 2016

Le forum 2016 se déroulera le 4 septembre 2016.

Pour ce qui concerne le lieu 2 choix sont possibles : la halle Safire ou le centre ville sur 3 sites avec les améliorations nécessaires. Le rôle de la commission est d'émettre un avis et celui ci sera soumis au bureau municipal pour prendre la décision finale.

Pour cela le bilan de l'enquête de satisfaction, le bilan du forum et le budget sont présentés à la commission.

Il en ressort que financièrement la nouvelle formule est intéressante, elle a plu aux pontivyens mais des améliorations sont à apporter et il faut prévoir une solution en cas de pluie.

Le coût de la location de la halle Safire est élevé et les négociations en cours concernant une éventuelle gratuité semblent négatives.

Les idées évoquées pour pallier au mauvais temps sont :

- utilisation globale du palais des congrès et un gymnase
- utilisation de plusieurs gymnases (Kerjalotte, Le Drogo..)

Ces sites semblent toutefois trop espacés et les pontivyens ne déambuleront pas dans les différents lieux, alors que la déambulation sur les 3 sites cette année a été très appréciée.

Ainsi l'avis de la commission vie associative est de maintenir cette nouvelle formule avec des améliorations. La réflexion se poursuit pour trouver un lieu approprié en cas de mauvais temps.

3/Dépôt des dossiers de subvention

Date du dépôt des dossiers : 15 février 2016

Bilan année 2014-2015

Prévisionnel 2015-2016 (septembre et juin)

Conseil municipal du 18 avril 2016

Présentation de la grille commune des critères d'attribution d'une subvention municipale. Elle est composée de 3 parties :

Fonctionnement / Événementiel / Aides

Une modification des critères d'attribution d'une subvention de fonctionnement a été réalisée. Effectivement le paragraphe concernant la création de nouvelles associations dans une même discipline a été supprimé cela afin d'assurer une égalité de traitement à toutes les associations pontivyennes.

Le courrier d'attribution de subvention devra mentionner le montant des aides directes (subvention) mais également les coûts indirects (logistique).

La commission valide le dépôt des dossiers de subvention le 15 février 2016 ainsi que la mise en application de la trame commune des critères d'attribution.

Une remarque a été faite concernant le manque de communication sur les actualités de la vie associative. Sachant qu'il existe une application smartphone et que celle-ci est sous-utilisée. Quels peuvent être les moyens et les modalités pour y remédier : à voir avec le chargé de communication.

4/ Subventions supérieures à 10 000 euros

Une convention doit être établie.

La convention de partenariat avec la Kerlenn Pondi est en cours de finalisation avec les services, les élus et l'association. Celle-ci permet de mettre par écrit les engagements réciproques entre la municipalité et les associations > 10 000 €

5/ Facturation des fluides

Le calcul du montant des factures se fera au prorata des surfaces occupées en tenant compte des factures et non de l'estimation.

A compter du 1er janvier 2016, les factures des fluides seront envoyées aux associations pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015 puis une seconde facture concernant la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016 sera envoyée en juillet. Ainsi la fréquence des factures est de 1 par semestre(voir procédure)

Procédure de facturation :

1) Janvier 2016

Le calcul des montants de la refacturation sera faite par le chargé de mission agenda 21(Gaël CADORET)(précision : le calcul sera fait au prorata de la surface occupée (exception refacturation sur la base des estimations : école Marcel Collet et maison d'outre l'eau (sous-compteur)

Validation du tableau récapitulatif : élue vie associative + agent responsable de la vie associative (Christelle) + DGS (Monsieur PICHON)

Emission des titres pour les locaux municipaux (agent charge du secrétariat de la vie associative (Evelyne). Exception pour IDEN, le SDIS et les locaux attribués à des organismes non associatifs

Envoi

Fréquence des factures : 1 fois / semestre = janvier / juillet

6/ Les Syndicats

En 2016 les syndicats ne recevront pas de subvention municipale. Ils bénéficient au même titre que les associations de la mise à disposition gratuite de locaux municipaux mais les fluides sont à la charge de l'occupant.

Or les syndicats refusant de payer les fluides, la question va être posée en bureau municipal. Il faut rappeler que les syndicats de la mairie ont la mise à disposition gratuite des locaux et la gratuité des fluides.

7/ Calendrier de formations pour les bénévoles

La présentation du calendrier des formations à destination des bénévoles a été un succès, la commission a validé ce calendrier.